

Commune de DORTAN

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

CANTON DE PONT D'AIN

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SEANCE DU 15 DECEMBRE 2015

Affiché le 22 décembre 2015.

Le Conseil municipal s'est réuni à 19h, au lieu habituel de ses séances, après convocation du 8 décembre 2015, sous la présidence de Mme Marianne DUBARE, Maire.

Etaients présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - André PERRIN Agnès PRUNIAUX - Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID- HENRIET - Hélène JACQUET - Alain BRITEL - Thierry REBERE Joël SUBTIL - Agnès DUBOIS - Fabien CHAVET - Stéphanie CORNATON - Isabelle SERRAND
Etaients excusés	Marie-Rose RIZZO (procuration à Marianne DUBARE) - Ludovic SAILLARD (procuration à Jean-Claude GAILLARD) - Anaïs JULLIEN Nicolas RIPPE (procuration à Isabelle SERRAND) - Janine DURET
Secrétaire de séance	Agnès PRUNIAUX
Conseillers en exercice : 19	Présents : 14 Votants : 17

APPROBATION COMPTE RENDU DU 9 NOVEMBRE 2015

Le compte rendu du conseil municipal du 9 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE DECISIONS N° 6

Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a été appelée à prendre dans le cadre de sa délégation.

N° 2015-14 du 12/11/2015	Avenant n° 2 au contrat avec SMACL Assurances faisant apparaître une moins-value de 123.61 € suite à la cession de 2 véhicules communaux en juin 2014 et décembre 2015.
N° 2015-15 du 02/12/2015	Suite changement de matériel à la Mairie et au Centre Technique Municipal, contrat location avec maintenance de photocopieurs et d'un logiciel de gestion documentaire présenté par la société REX ROTARY avec la société DE LAGE LANDEN LEASING SAS pour une durée de 63 mois à compter de la date de livraison du matériel, d'un montant de 3 087 € HT / trimestre + TVA en vigueur. Jean-Claude GAILLARD précise que le contrat a été renégocié pour un coût inférieur (environ 200 €) et inclut un logiciel courrier gratuit + la formation. L'ancienne imprimante du Centre Technique Municipal sera remplacée par un copieur avec scanner et fax.
N° 2015-16 du 14/12/2015	Avenant n° 1 au contrat d'assurance VILLASSUR avec GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE pour l'assurance du matériel d'une valeur de 2 000 € (vidéo projecteur, tableau blanc interactif, câbles de liaison et télécommandes) prêté par l'inspection académique de l'Ain, avec effet au 1 ^{er} septembre 2015, pour la durée de l'année scolaire 2015-2016, sans augmentation de prime.

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT BUGEY : MODIFICATION DES STATUTS

Mme le Maire expose que la modification des statuts de la CCHB est rendue nécessaire pour une mise en conformité avec la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) apportant des dispositions législatives en matière d'intercommunalité.

De plus, le nécessaire toilettage des compétences issues de la fusion, l'obligation, dans le délai de 2 ans à compter de la fusion, de définir l'intérêt communautaire pour certaines compétences, rendent indispensables la modification des statuts de la CCHB.

Elle commente le projet de statuts adressé aux conseillers municipaux, constitué de trois gros blocs, les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

Elle précise que la CCHB a approuvé ces nouveaux statuts en séance du 12 novembre 2015 et qu'il appartient aux Communes membres de se prononcer.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE les modifications statutaires adoptées par le Conseil communautaire de la CCHB.

GARANTIE D'EMPRUNT SEMCODA LOGEMENTS AIDES « LA CITE »

Mme le Maire explique au Conseil que la SEMCODA souhaite contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt pour la construction de 11 pavillons PLUS et 11 pavillons PLAI situés La Cité et sollicite la garantie de la Commune à hauteur de 80 % de l'enveloppe financière totale de 2 060 400 €.

Elle ajoute que ce prêt se fera selon les mêmes conditions et avec les mêmes lignes que le prêt garanti par la Commune lors du Conseil municipal du 11 septembre 2015, relatif à la construction de 11 pavillons PLUS et 10 pavillons PLAI.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ACCORDE sa garantie à hauteur de 80 %, soit pour un montant de 1 648 320 € ;
- AUTORISE Mme le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SEMCODA.

ACHAT VEHICULE CCAS

Jean-Claude GAILLARD rappelle au Conseil que la compétence « portage de repas à domicile pour les personnes âgées », actuellement exercée par le CCAS de DORTAN pour la CCHB, sera reprise entièrement par la CCHB dès le 1^{er} janvier 2016.

Il précise que, par conséquent, le CCAS n'a plus l'utilité du véhicule Peugeot Partner acheté pour le portage des repas et propose que la Commune le rachète, avec l'accord du CCAS, pour la somme de 500 €. Ce véhicule sera utilisé par le responsable des services techniques.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- DECIDE d'acquérir le véhicule précité pour la somme de 500 € ;
- PRECISE que la dépense en résultant sera inscrite, par décision modificative, au budget communal 2015 ;
- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour effectuer les formalités afférentes.

BUDGET COMMUNE 2015 : DECISION MODIFICATIVE N° 3

Jean-Claude GAILLARD expose au conseil qu'il convient de modifier le budget de la Commune ainsi qu'il suit :

- inscription de crédits supplémentaires à l'article 6748 « autres subventions exceptionnelles » pour prendre en compte la subvention complémentaire accordée en mai 2015 pour le voyage à PARIS des élèves de CM2 et la régularisation du capital de la dette demandée par la Trésorerie.
La dépense en résultant d'un montant de 766 € sera prélevée sur le chapitre 022 « dépenses imprévues ».
- Inscription de crédits sur l'opération 151, article 2182 « Acquisition de véhicule » pour l'achat du véhicule du CCAS décidé par délibération de ce jour.
La dépense en résultant, d'un montant de 500 €, sera prélevée sur l'opération 152 « Travaux 2015 », article 2313.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal décide de modifier le budget communal 2015 comme suit :

Désignation		Propositions nouvelles
	 FONCTIONNEMENT	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	-766.00
67	Charges exceptionnelles	766.00
D6748	Autres subventions exceptionnelles	766.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		0.00
	 INVESTISSEMENT	
21	Immobilisations corporelles	500.00
D2182	Op 151 : acquisition de véhicule	500.00
23	Immobilisations en cours	-500.00
D2313	Op 152 : travaux 2015	-500.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0.00

FIXATION TARIFS MUNICIPAUX 2016

Jean-Claude GAILLARD expose au Conseil qu'il convient de fixer les tarifs municipaux pour l'année 2016 et propose de se baser sur l'augmentation du coût de la vie de 0.6%.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **FIXE**, ainsi qu'il suit, les tarifs municipaux applicables au 1^{er} janvier 2016 :

	Produits	Tarifs 2016	Observations
Location salle des fêtes	Associations locales (manifestations inscrites au calendrier) avec 1 utilisation gratuite par an	61.00 €	
	Particuliers de Dortan	300.00 €	Sans changement
	Cours de danse (la séance)	5.00 €	Sans changement
	Associations extérieures à Dortan	625.00 €	
Location maison des Sociétés	Tous utilisateurs	200.00 €	Sans changement
Copies	A3	0,35 €	Sans changement
	A3 recto verso	0,65 €	
	A 4	0,25 €	
	A4 recto verso	0,45 €	
	A3 couleur	1,25 €	
	A4 couleur	1,05 €	
Télécopies	Communication ou accusé réception	1,05 €	Sans changement
Travaux par agents communaux	Main d'œuvre et utilisation matériel (forfait)	89.00 €	
Cimetière	Concession de 15 ans - 2,50 m ²	174.00 €	Sans changement
	Concession de 15 ans - 5 m ²	348.00 €	
	Concession de 30 ans - 2,50 m ²	297.00 €	
	Concession de 30 ans - 5 m ²	594.00 €	
	Columbarium 15 ans	78.00 €	
	Columbarium 30 ans	156.00 €	
Restauration scolaire	Repas midi enfant	3.60 €	Sans changement
	Repas midi adulte	4.30 €	
	Garderie pause méridienne	2.40 €	
Périscolaire	Garderie midi – 20 séances (1 € / séance)	20.00 €	Sans changement
	Garderie matin et soir – 20 séances (1.20 € / séance)	24.00 €	
	TAP – La séance	1.25 €	
	Etudes surveillées – 20 séances (1.20 € / séance)	24,00 €	

Produits		Tarifs 2016	Observations
Transport scolaire	Matin et/ou soir / enfant / an	30.00 €	Sans changement
Loyers de la Cité	Logement 2 pièces	66.00 €	
	Logement 4 pièces	105.00 €	
	Logement 5 pièces	122.00 €	
	Logement 6 pièces	141.00 €	
	Logement 7 pièces	157.00 €	
	Logement 8 pièces	177.00 €	
	Commerce et annexe (le m ²)	2.36 €	
Droit de place	L'emplacement par jour d'occupation	25.00 €	
Eau	Le m ³	2.12 €	Sans changement
	Location compteurs	15 mm 11.90 €	
		20 mm 13.40 €	
		25 mm 24.60 €	
		30 mm 25.00 €	
		40 mm 34.00 €	
		50 mm 56.10 €	
		65 mm 64.70 €	
		80 mm 109.20 €	
	100 mm 144.90 €		
Assainissement	Le m ³	1.00 €	Sans changement

Mme le Maire demande si des problèmes ont été signalés sur la qualité de l'eau suite aux travaux effectués par la CCHB. André PERRIN répond par la négative et rappelle que des purges ont été effectuées dès la remise en service de la nouvelle alimentation.

Jean-Claude GAILLARD informe que 74 000 m³ d'eau ont été vendus en 2015, en diminution par rapport à 2014.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

- 1) Comité des Fêtes de DORTAN pour l'organisation de la fête de la musique 2015. Mme le Maire précise que cette subvention exceptionnelle avait été provisionnée au budget 2015 mais n'a pas été versée.
- 2) Ecole élémentaire de DORTAN pour un projet de voyage en Auvergne les 19 et 20 mai 2016 à destination des élèves de CM1. Le budget prévu est de 3 980 €, soit environ 148 € par élève. Mme le Maire explique, qu'habituellement, seul le voyage à PARIS pour les élèves de CM2 faisait l'objet d'une subvention de la Commune et se demande s'il faut étendre cette aide aux autres projets de l'école. Hélène JACQUET ajoute que, suite aux attentats de novembre 2015, le voyage à PARIS n'aura sans doute pas lieu et qu'un autre projet est étudié au sein de l'école. Jean-Claude GAILLARD fait remarquer que les dotations de l'Etat vont baisser d'environ 30 000 € en 2016 et qu'il convient d'être prudent sur les participations financières.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Comité des Fêtes ;
- DONNE un accord de principe à la demande de l'école élémentaire et PRECISE que le montant de la subvention sera déterminé lors du vote du budget 2016.

TABLEAU CLASSEMENT VOIRIE COMMUNALE : MODIFICATION DELIBERATION 2014/102 DU 15/12/2014

André PERRIN rappelle au Conseil sa délibération du 15 décembre 2014 approuvant le nouveau tableau de classement de la voirie communale suite à la création de la déviation de DORTAN, aux déclassements et reclassements de voies.

Il précise qu'une erreur a été commise dans la longueur de voirie qui ne tenait pas compte des chemins communaux. Il ajoute que cette longueur de voirie est importante puisqu'elle sert au calcul de certaines subventions versées par l'Etat.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- DECIDE de modifier la délibération 2014/102 du 15 décembre 2014 en ce sens :

« VALIDE le nouveau tableau des voies communales qui fait apparaître une longueur de voirie de 30 268 m répartis comme suit :

- 24 158 m de voies à caractère de rue,
- 6 110 m de voies à caractère de chemin. »

PROGRAMME DE COUPES EN FORET COMMUNALE EXERCICE 2016

André PERRIN informe le Conseil du programme de coupes proposé par l'Office National des Forêts. Il précise que les inscriptions se font à l'accueil de la Mairie jusqu'au 04/03/2016.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE le programme de coupes proposé par l'ONF pour l'année 2016 ainsi qu'il suit :

Parcelles	Type de coupe	Volume estimé en m ³			Mode commercialisation
		Feuillus	Résineux	Taillis	
B	Irrégulière	151	101		Vente publique
L	Taillis sous futaie	90		90	Délivrance

- DESIGNER, pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage et comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière :
 - M. André PERRIN,
 - M. Jacques MARECHAL,
 - M. Daniel GUIGUE.
- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

QUESTIONS DIVERSES

1. Mme le Maire rappelle la cérémonie des vœux qui aura lieu le 16/01/2016 à 11h avec, comme à l'accoutumée, remise de récompenses aux :
 - bacheliers avec mention,
 - sportifs ayant participé individuellement aux championnats de l'Ain ou de France,
 - majors de promotion,
 - premiers prix de conservatoire,qui se seront inscrits en Mairie avant le 31/12/2015.
2. Prochain Conseil municipal : il pourrait avoir lieu fin janvier ou début février.

La séance est levée à 20h00.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

La Secrétaire de séance,
Agnès PRUNIAUX



Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.